

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

|                          |                          |                          |                          |                                     |                          |
|--------------------------|--------------------------|--------------------------|--------------------------|-------------------------------------|--------------------------|
| 10X                      | 14X                      | 18X                      | 22X                      | 26X                                 | 30X                      |
| <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> | <input checked="" type="checkbox"/> | <input type="checkbox"/> |
| 12X                      | 16X                      | 20X                      | 24X                      | 28X                                 | 32X                      |

LA

# SEMAINE RELIGIEUSE

## DE QUÉBEC

### SOMMAIRE

L'anglomanie au Canada, 273. — Arbitrage Episcopal, 275. — Cinquantenaire de la fondation du Bon-Pasteur, 277. — Le Bon-Pasteur de Québec, 278. — Presse catholique internationale, 278. — Messes basses et services chantés, 280. — Les conversions en Angleterre, 281. — La vie de Montalembert, 282. — Anecdote Boër, 282. — Le délit bancaire, 282. — Le ciel, 283. — Calendrier 1900, 286. — Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution, 286. — Cinquantenaire de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec, 287. — Nécrologie, 288. — Calendrier, 288. — Memento hebdomadaire, 288.

---

### L'anglomanie au Canada ( Suite )

Le protestantisme, à toutes les époques, mais surtout à notre époque et en Amérique, consiste *accessoirement* dans le christianisme qu'il retient encore et *principalement* dans sa *protestation* contre l'Église catholique. C'est une religion moins *positive* que *négative*, nous voulons dire une religion dont l'essence est moins un ensemble de *croiances* et d'*obserrances* qu'une *opposition fanatique* à la religion véritable. C'est pourquoi l'école neutre étant directement contraire à la religion catholique, étant hautement condamnée par l'Église catholique, n'inspire pas beaucoup d'horreur à la plupart des protestants. L'école neutre se trouve être une *protestation* contre la vérité catholique : à ce titre, elle est *protestante* en substance et les protestants ne croient pas renier leur religion en s'en accommodant. Sans doute il se rencontre encore des protestants qui sont plus *chrétiens* que *protestants* ; ceux-là n'aiment pas l'école neutre ; mais un nombre beaucoup plus considérable sont plus *protestants* que *chrétiens* : tous ceux-là, soit au Canada, soit aux États-Unis, aiment l'école neutre.

Nous pouvons dire d'une façon générale qu'au Canada, *l'école neutre* ou *l'école nationale* a pour partisans tous les ennemis de la religion catholique et de la race française, et qu'ils y sont d'autant plus attachés qu'ils détestent davantage notre religion et notre langue. Ceux qui ont établi au Manitoba le régime des écoles publiques et neutres, à l'époque même où ils faisaient la loi qui supprimait les écoles catholiques, supprimaient, par une autre loi, nous l'avons vu, la langue française au parlement et dans les cours de justice. Ces deux lois avaient une même fin : celle-ci, de faire disparaître la langue française dans la vie publique de la province ; celle-là, de l'anéantir dans la vie privée elle-même et jusqu'au foyer domestique. Les anglo-manes n'aiment pas à entendre résonner la langue rivale dans les conseils et les tribunaux de la nation ; ils ne veulent pas plus l'entendre dans les magasins, sur les places publiques et dans les maisons privées. Le français aurait dû disparaître au XIV<sup>e</sup> siècle sur la terre même de France : qu'il cesse du moins de retentir, au XIX<sup>e</sup> siècle, dans le Manitoba, colonie d'Ontario, lui-même colonie de "loyalistes et de purs Anglais."

Comprenez donc bien le jeu de vos ennemis dans l'établissement des écoles *publiques* du Manitoba, vous, hommes de sang français, qui autrefois étiez maîtres au Canada, qui maintenant y avez déjà une part bien petite, et qui, si vous ne vous défendez pas, y êtes condamnés à une extinction totale, comme dans la Nouvelle-Orléans (1).

La question scolaire du Manitoba a une extrême importance ; le dirons-nous ? elle est une question de vie ou de mort pour la race française, dans le Canada. Si les Canadiens-français ne veulent pas que leur langue et leur religion disparaissent un jour dans l'Amérique du Nord, il faut qu'ils sauvent leur existence menacée dans le Manitoba. S'ils laissent les écoles anglaises prévaloir dans le Manitoba, un jour la langue anglaise sera l'unique langue du Canada.

Qu'on ne dise pas : "Le Manitoba est une petite province ! Il renferme seulement deux cent mille habitants, la population d'un quartier de Paris ou d'une des villes de troisième ordre !"

---

(1) L'année dernière, en 1898, l'usage de la langue française, jusqu'alors toléré dans l'assemblée législative de la Nouvelle-Orléans, a été supprimé sur la motion des anglo-manes de cet Etat. Notre langue a cessé de retentir dans le dernier Etat de l'Union américaine où elle fût encore tolérée.

Oui ; mais le sol du Manitoba est l'un des plus riches du monde entier. Oui ; mais le Manitoba est le centre du Canada et le point de départ pour la colonisation des immenses territoires du Nord-Ouest. Le Manitoba a deux cent mille habitants ; mais dans cinquante ans, il en aura deux millions. S'il était peuplé un jour comme la Belgique, il compterait trente-cinq millions d'habitants.

Aussi l'Anglais, dans sa lutte contre le Français, a compris que le Manitoba est, dans l'Amérique du Nord, une position stratégique de première importance, dont l'occupation lui assurera la domination immédiate de la moitié du Canada et la domination future de l'autre moitié.

L'issue finale de la lutte entre les deux races sur le territoire américain dépend de sa conclusion prochaine sur le sol manitobain. Si, au moyen de l'école publique, les anglophones réussissent à éteindre la langue française au Manitoba, ils la supprimeront un jour au parlement d'Ottawa, dans les cours fédérales et dans toute la Puissance ; si la race française conserve sa liberté au Manitoba, l'égalité des deux langues et des deux religions demeurera la loi fondamentale de la constitution du Canada et assurera la libre expansion de la race française dans toute l'Amérique du Nord.

Faut-il donc s'étonner que depuis neuf ans, la question des écoles du Manitoba soit pour tous, Français et Anglais, conservateurs et libéraux, la grande question du Canada, la question qui préoccupe les hommes d'Etat comme les hommes d'Eglise, qui provoque les prières les plus ardentes des âmes religieuses et est le thème des manifestes électoraux ? Chacun le comprend, la lutte séculaire des deux races, des deux langues et des deux religions se trouve concentrée aujourd'hui dans la lutte scolaire du Manitoba.

*(A suivre)*

---

### Arbitrage Episcopal

---

Nos lecteurs n'ont pas oublié l'émotion générale causée, il y a quelques mois, par la triste nouvelle de l'écrasement de la cathédrale de Nicolet.

Cette église qui promettait d'être un des plus beaux monu-

ments religieux du Canada, n'était pas encore complètement achevée, lorsqu'un des piliers s'est écrasé, en emportant avec lui la plus grande partie de l'édifice.

On a naturellement cherché, dès les premiers jours, à établir sur qui devait retomber la responsabilité d'une telle catastrophe, mais après bien des enquêtes et bien des expertises, il devint évident qu'aucune solution à l'amiable n'était possible.

L'affaire menaçait d'être portée devant les tribunaux, et d'y traîner en longueur.

Mgr Moreau est alors intervenu. Il proposa de soumettre le litige à un tribunal d'arbitrage, composé de Nos Seigneurs les archevêques d'Ottawa, de Québec et de Montréal.

Cette proposition fut acceptée par les parties intéressées, c'est-à-dire : d'une part, par la corporation épiscopale de Nicolet et d'autre part, par les entrepreneurs de l'édifice écroulé, MM. Pâquet et Godbout.

De chaque côté, on s'engageait en même temps, par acte légal, à reconnaître comme définitive et suprême la décision des arbitres.

Il fut même stipulé que, dans le cas où l'une des parties voudrait contester la dite sentence pour quelque cause que ce fût, elle ne pourrait le faire à moins de payer d'avance à l'autre partie, à titre de dommages liquidés, une pénalité de quarante mille piastres.

La cause s'est plaidée à l'archevêché de Montréal, devant Nos Seigneurs Duhamel, Bégin et Bruchési ; Mgr l'archevêque d'Ottawa, ayant par droit d'ancienneté préséance sur les deux autres prélats, c'est à lui qu'a été dévolue la présidence du tribunal.

Deux savants avocats de Montréal, MM. Beaudin et Migneault, étaient chargés de soutenir les intérêts de la corporation épiscopale de Nicolet.

Trois autres avocats de réputation, M. Lamothe, de Montréal, et MM. Lussier et Gendron, de Saint-Hyacinthe, représentaient MM. Pâquet et Godbout.

Le procès a duré près de deux semaines. Il a été conduit, de part et d'autre, avec beaucoup de dignité, de conscience et d'habileté. Deux séances de trois heures chacune avaient lieu tous les jours. Une trentaine de témoins et plusieurs experts ont été entendus.

Quelques questions de droit furent soulevées pendant le procès, et les débats qui s'en sont suivis ont été particulièrement intéressants.

Son Excellence Mgr Falconio, délégué apostolique au Canada, de passage à Montréal, Sa Grandeur Mgr Gauthier, archevêque de Kingston, et Sa Grandeur Mgr Langevin, archevêque de Saint-Boniface, ont assisté pendant quelques instants à l'interrogatoire des témoins.

Les "aimables compositeurs" ont maintenant par devers eux le texte sténographique de toutes les dépositions et de toutes les expertises, ainsi que les factums des savants avocats. D'après la teneur du compromis, ils devront communiquer par écrit leur décision aux parties en cause.

### Cinquantenaire de la fondation du Bon-Pasteur

Triduum à l'occasion du cinquantenaire de la fondation de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec.

#### PROGRAMME

*Mercredi, le 3 janvier.*

9.30 h. — Messe pontificale par S. G. Monseigneur l'Archevêque de Québec. — Sermon par le T. R. P. Ed. Hamon, S. J., Supérieur des RR. PP. Jésuites de Québec. — 10.30. h. — Hommage de la communauté à S. G. Mgr l'Archevêque. — 11.00 h. Dîner. Visite aux salles d'Exposition. — Travaux scolaires et autres. — 2.30 h. Séance par les élèves. — Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

*Jeudi, le 4 janvier*

9.00 h. — Grand'messe pour les Bienfaiteurs vivants et défunts. — Sermon par le T. R. P. C. Adam, O. S. D., prieur et vicaire provincial des RR. PP. Dominicains de Saint-Hyacinthe. — De midi à 4 heures, visite de la maison. — 4.00 h. Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

*Vendredi, le 5 janvier*

8.00 h. — Grand'messe pour les Membres défunts de la Congrégation. — Sermon par M. l'abbé O.-E. Mathieu, Supérieur du Séminaire de Québec et Recteur de l'Université Laval. — De midi à 4 heures, visite de la maison. — 4.00 h. — Bénédiction solennelle du Très Saint-Sacrement.

### Le Bon-Pasteur de Québec

L'ASILE DU BON-PASTEUR DE QUÉBEC fut fondé en 1850 par le Chevalier G.-M. Muir.

Les CLASSES furent ouvertes le 7 janvier 1851.

Incorporation civile de l'INSTITUT le 30 mai 1855.

Incorporation religieuse de l'INSTITUT le 2 février 1856.

HOSPICE SAINT-CHARLES (Ecoles de réforme et d'industrie) fondé en 1870.

HOSPICE DE LA MISÉRICORDE (Maternité) fondé en 1874.

L'Institut compte, outre la Maison-Mère et les deux Hospices ci-dessus mentionnés, 17 maisons d'éducation, dont 14 dans la Province de Québec et 3 aux États-Unis.

Le personnel religieux de la Communauté est présentement de 272 Sœurs choristes et converses. Le nombre de religieuses décédées depuis 1850 est de 99. Total 371. Il y a 53 novices et postulantes.

Le nombre des pénitentes annuellement à l'Asile est, en moyenne, de 120. Le nombre des admissions est de 55 à 60 par année.

Le nombre des patientes admises à l'HOSPICE DE LA MISÉRICORDE (Maternité) est de 125 à 130 par année. Le séjour de ces patientes à l'HOSPICE est, en moyenne, de 3 mois.

L'HOSPICE SAINT-CHARLES (Ecole de réforme et d'industrie) compte actuellement 210 enfants dont 117 sous le contrôle du gouvernement et les autres aux frais de l'HOSPICE ou ne payant qu'une pension nominale.

Les 17 maisons consacrées à l'enseignement donnent l'éducation annuellement, en moyenne, à 4500 enfants.

### Presse catholique internationale

On annonce la fondation d'une Société internationale de la presse catholique dont le siège central serait établi à Lindau sur le lac de Constance, aux confins de l'Allemagne, de l'Autriche et de la Suisse. Cette Société exercerait d'abord son activité dans ces trois pays. C'est à Lindau que paraîtrait, sous la direc-

tion de M. P. Siebertz, le journal qui lui servirait d'organe : *die Katholische Warte* (L'observatoire catholique.) Les statuts élaborés récemment dans une réunion tenue à Bregens contiennent, d'après nos renseignements, les dispositions suivantes :

Des catholiques romains pratiquants peuvent seuls faire partie de la Société, à laquelle des membres du haut clergé, des hommes politiques, des rédacteurs de journaux et des personnalités distinguées ont assuré leur appui.

La Société a pour but de soutenir et de défendre les intérêts du catholicisme, principalement par la presse et la littérature catholiques. Pour atteindre ce but, on emploiera les moyens les plus variés. Les membres de la Société s'engagent à faire une propagande active en faveur des journaux catholiques en les achetant et en les demandant partout, dans les hôtels, les restaurants, les gares de chemin de fer, etc. Le journal de la Société signalera les hôtels et les restaurants où l'on tiendra compte des besoins et des exigences du public catholique, en mettant à sa disposition les journaux et les revues qu'il réclame ; ces hôtels seront spécialement recommandés aux membres de la Société.

La Société accordera son appui à ceux des bons journaux catholiques qui pourraient en avoir besoin. Elle encouragera et soutiendra par des subventions les jeunes talents qui veulent se vouer à la presse. Elle travaillera à répandre la littérature catholique en faisant connaître les bons auteurs et en s'occupant de la vente de leurs ouvrages. Pour stimuler l'ardeur et le talent des jeunes écrivains, la Société ouvrira des concours et donnera des primes. Elle se chargera d'éditer les ouvrages primés et de les répandre parmi le peuple.

Le journal de la Société tiendra ses lecteurs au courant des travaux de tous les catholiques qui se distingueront dans les sciences, les arts, l'économie politique et sociale ; il rendra compte également des œuvres accomplies par les ordres religieux et les associations catholiques de toute sorte.

La Société s'efforcera de combattre l'indifférence religieuse et politique dans les rangs du peuple en lui montrant quel splendide trésor il possède dans l'Eglise et ses institutions.

L'organe de la Société suivra attentivement le mouvement de la presse et de la littérature adverses et s'appliquera à enre-

gistrer et à réfuter les attaques, les calomnies, les insinuations perfides. Il réclamera la justice et l'égalité sur tous les terrains pour les catholiques et les serviteurs de l'Eglise. Il deviendra une véritable chronique destinée à la propagation et à l'affirmation de l'esprit catholique dans toutes les branches de la vie publique. En montrant sous son vrai jour et dans toute son étendue la glorieuse et féconde activité des catholiques on aura bientôt réduit à néant la fable de leur infériorité.

La Société sera divisée en sections et en districts. Les districts relèveront des sections et les sections du siège central de Lindau. Toutes les associations catholiques, déjà existantes : sociétés, conférences, cercles, patronages, syndicats, etc., pourront entrer en bloc dans la Société internationale de la presse catholique.

Voilà les points principaux du programme. Inutile de dire avec quels sentiments il est accueilli par cette partie de la presse protestante allemande qui ne pratique point la tactique de la conjuration du silence. C'est bon signe ; aussi faut-il souhaiter que le projet aboutisse et que cet essai d'organisation catholique suscite partout de nombreux et sérieux imitateurs.

(La Vie Catholique.)

---

### Messes basses et services chantés

---

De temps immémorial, dans tous les diocèses de France, on célèbre pour chaque défunt, outre le service d'inhumation, au moins un service de quarantaine et un service anniversaire ou du *bout de l'an*. Or, depuis quelques années, un certain nombre de familles — et non les moins chrétiennes — se sont avisées de remplacer ces services par des messes basses demandées à tous les prêtres de la localité et souvent annoncées par l'organe des journaux. Elles ont été poussées dans cette voie par des réformateurs au zèle intempestif qui ont fait miroiter à leurs regards, outre l'avantage d'être délivrées d'invitations souvent ennuyeuses et dispendieuses, cette considération que 10, 15, 20 ou 30 messes basses ont devant Dieu une valeur plus grande qu'un service, si solennel soit-il.

Eh bien, je n'hésite pas à blâmer nettement cette innovation, et j'ose affirmer que cette théorie ou cette interprétation n'est pas en conformité parfaite avec la doctrine de l'Eglise.

L'Eglise, en effet, depuis son origine jusqu'à nos jours, époque contemporaine, a constamment demandé à ses enfants de faire chanter un service solennel pour les défunts, non seulement au jour des funérailles, mais aux 3<sup>e</sup>, 7<sup>e</sup>, et 30<sup>e</sup> jours après la mort ou après les obsèques, et enfin au jour anniversaire du décès. Il y a donc là une invitation précise et une pratique persévérante qui méritent une considération sérieuse. L'Eglise sait que le sacrifice de l'autel a de lui-même une *valeur infinie* pouvant satisfaire à Dieu pour tous les péchés des hommes et délivrer non seulement une âme, mais toutes les âmes du Purgatoire sans exception. Mais elle sait aussi que Dieu, dont les décrets sont insondables, n'applique pas ce fruit de la messe dans sa *valeur infinie*, que sa sagesse seule détermine la mesure ou l'étendue de cette application, et que cette mesure est subordonnée à nos dispositions personnelles, aux dispositions passées de nos défunts, aux circonstances qui entourent l'oblation du saint sacrifice et à mille causes que ne peut discerner la faiblesse du regard humain. Or, l'Eglise, en établissant ces prescriptions liturgiques, en demandant, sans avoir jamais varié sur ce point essentiel, des messes chantées et des services solennels, proclame, par le fait même et d'une façon au moins implicite, que ces chants, ces cérémonies extérieures, cette augmentation des ressources fabriciennes nécessaires à l'entretien, à la décence et à la splendeur du culte divin, ont une valeur à part, indépendante de la valeur du sacrifice, honorent davantage la majesté de Dieu et lui procurent une plus grande somme de gloire ; qu'ainsi, des prérogatives spéciales sont attachées à ces solennités liturgiques ; que, selon toute vraisemblance, l'application du fruit du saint sacrifice est alors faite par Dieu dans une mesure plus large ; que les âmes du purgatoire y trouvent des secours plus abondants ; qu'en un mot, il est permis de croire, pour ces motifs, qu'un seul de ces services chantés équivaut à un nombre plus considérable de messes basses ou privées.

(*Lettre pastorale de Mgr l'Evêque de Moulins sur la "Dévotion envers les morts"*, octobre 1899.)

---

### Les conversions en Angleterre

---

L'Eglise catholique vient de conquérir en Angleterre trois membres fort distingués.

Le Rvd Dr Duthoit, ancien chapelain anglican, a fait son abjuration entre les mains du R. P. Bampton, de la Compagnie de Jésus, tandis que mistress Selby, de Biddlestone Hall, faisait la sienne entre les mains du R. P. Bowden, de l'Oratoire. Enfin, Miss Adeline Sergeant, la romancière bien connue, a été reçue dans le sein de l'Eglise catholique, par le R. P. Mathurin.

---

### La vie de Montalembert

---

Nous avons lu récemment le premier volume de la vie de Montalembert par le R. P. Lécaneuet, oratorien.

Notre intention n'est pas d'en donner une appréciation. Mais nous aimons à dire que les éloges décernés à cette première partie de la vie du grand tribun nous semblent un peu excessifs. Si toutefois la forme les justifie, il n'est pas douteux que plusieurs des opinions émises par l'auteur, sur des questions très graves, sont tout à fait inadmissibles.

---

### Anecdote Boër

---

C'était avant la guerre. Un Anglais voulant faire comprendre à un Boër l'immensité du territoire de l'empire britannique, lui dit :

— Dans l'empire britannique, le soleil ne se couche jamais.

Le Boër cligna des yeux, tourna sa pipe dans sa bouche et dit :

— Si le soleil ne se couche pas dans votre empire, il y a une raison à cela : le bon Dieu voudrait tenir à l'œil les gens qui l'habitent, il ne se fie pas à eux dans l'obscurité.

---

### Le délit bancaire

---

Les crimes dans ce genre, dans une période de douze ans, ont augmenté de 30 pour 100 en Italie, de 40 pour 100 en Allemagne et de 50 pour 100 en Angleterre. Ils ont également augmenté en France, et ils augmentent incontestablement en Canada. Seule, l'Espagne accuse une diminution.

## Le ciel

Nous ne nous arrêterons point à en prouver l'existence, car l'existence du ciel est un dogme si conforme à toutes les exigences de notre raison et de notre cœur, qu'il ne s'est jamais trouvé un hérétique pour la révoquer en doute.

Nous nous bornerons à exposer ce que la révélation nous apprend du bonheur céleste.

Privées des lumières de la foi, les fausses religions se sont contentées de transporter au ciel les félicités de la terre. Bannir du ciel toutes les douleurs de ce monde, y réunir tous les petits bonheurs d'ici-bas : voilà le double procédé dont elles usent pour en composer la description.

Celui que Dieu nous a révélé ne lui ressemble qu'en un point : c'est qu'on y est exempt de tous les maux. " Dieu, nous dit saint Jean, *essuiera lui-même toute larme du visage des élus. Au ciel, il n'y aura plus ni mort, ni deuil, ni cri, ni douleur* (Apoc. XXI, 4)." Mais ce n'est là qu'un bonheur tout négatif.

Quant au bonheur positif qui constitue le ciel, il dépasse infiniment tout ce que les hommes ont imaginé.

Dieu a voulu être lui-même notre récompense. Le ciel consiste donc à voir Dieu comme il se voit lui-même, à l'aimer du même amour dont il s'aime, à être heureux du même bonheur dont il jouit de toute éternité.

L'homme au ciel, entre en possession de Dieu par deux actes distincts, qui sont la *vision* et l'*amour*.

Au ciel, nous verrons Dieu. Sans doute, nous ne le comprendrons jamais : le fini ne saurait contenir l'infini. Nous le verrons, néanmoins, tel qu'il est ; et non pas comme un objet extérieur, mais comme un être en qui nous serons et un bien dont nous jouirons. Ecoutez les promesses faites dans l'Écriture. *Maintenant, nous voyons Dieu à travers le miroir des créatures et d'une manière obscure ; au ciel, nous le verrons face à face. Aujourd'hui, je le connais imparfaitement : alors, je le connaîtrai comme j'en suis moi-même ce soir.* (I Cor. XIII, 12.) *Nous sommes aujourd'hui les enfants de Dieu. Ce que nous serons un jour, nous n'en avons pas l'idée. Nous savons seulement que, quand Dieu nous apparaîtra, nous serons semblables à lui, parce que nous le verrons tel qu'il est.* (I Jean, III, 2.)

Ce que sera cette vision de l'infinie beauté, ce qu'elle nous apportera de joies et de délicés, nous ne le saurons bien qu'au jour où nous en jouirons. En attendant, les auteurs inspirés nous affirment qu'elle sera le plein rassasiement de nos désirs et qu'elle inondera notre âme d'un torrent de volupté. (*Ps. xxxv et cii.*)

Certains esprits craignent que le ciel ne soit ennuyeux. Ils se le représentent en effet comme un vaste théâtre où chacun demeure à sa place, hypnotisé par la contemplation d'un brillant soleil. — Ah ! n'ayez point de ces sottes imaginations, ni de ces craintes puérides. Loin de craindre que les bienheureux ne se lassent de contempler l'Être infini, il faudrait plutôt craindre que l'éternité ne leur suffise pas, pour en passer en revue toutes les splendeurs.

Le second acte qui nous rendra heureux au ciel, c'est l'amour de Dieu.

La beauté se fait nécessairement aimer du cœur, quand elle a ravi l'intelligence. Si Dieu se fait si parfaitement voir des élus, c'est pour mieux se faire aimer d'eux.

Il nous est impossible d'imaginer la joie dont seront enivrés les élus par cette union avec Dieu. En ce monde, un simple rayon de la beauté divine tombant sur une créature peut la rendre assez aimable pour ravir une âme. Quel attrait n'exercera donc pas sur les bienheureux, la contemplation de l'infinie beauté ? Nous éprouvons une grande douceur ici-bas, quand nous sommes aimés de notre père et de notre mère. Que sera-ce donc, quand Dieu lui-même emploiera toute sa puissance à nous faire sentir son amour ?

En résumé, le bonheur essentiel du paradis consiste à voir Dieu face à face et à l'aimer du même amour dont il s'aime. Par là, notre désir de savoir sera pleinement satisfait, notre soif de bonheur complètement apaisée.

Pour compléter ce tableau du ciel, nous devons mentionner les biens accessoires qui en constitueront la félicité accidentelle. C'est, par exemple, la beauté du lieu où les élus seront réunis, la société des saints, la gloire des corps ressuscités.

Nous devons surtout remarquer qu'en possédant Dieu, nous posséderons en lui tous les biens. Voilà pourquoi la sainte Écriture, pour nous faire comprendre le ciel, le compare si souvent aux joies terrestres. Royaume, patrie, banquet, repos : tels sont les

principaux noms qu'emploie le Saint-Esprit pour nous aider un peu à comprendre la félicité éternelle.

Le ciel est un *royaume*. Qui dit royaume dit richesses, puissance, honneurs, gloire, affluence de tous biens. Tel est précisément le ciel. Les bienheureux y seront traités comme des rois. *Venez*, dira un jour Notre-Seigneur à ses élus, *venez ; prenez possession du royaume qui vous a été préparé dès l'origine du monde.* (Matth. XXV.)

Le ciel est la *véritable patrie*. (Hébr. XI.) Cette terre où nous subissons notre épreuve a été maudite par Dieu au jour du péché d'Adam : c'est un lieu d'exil, c'est une prison. Et cependant qu'elle est encore belle à nos yeux ! O Dieu ! si vous avez fait si beau le lieu de notre exil, que nous réservez-vous donc dans le ciel, puisque vous l'appellez notre patrie ?

Le ciel est aussi appelé un *banquet*. *Bienheureux*, est-il dit dans l'Apocalypse, *ceux qui ont été invités au festin des noces de l'Agneau.* (Apoc. XIX, 9.) Un festin, surtout un festin de noces passe ici-bas pour une des jouissances de la vie. Pour parler notre langue et se faire bien comprendre, notre Dieu nous promet la félicité sous la figure d'un festin. Mais que le festin du ciel aura plus de charmes que ceux de la terre ! Les nôtres ne durent qu'une heure ; celui du ciel sera éternel. Les nôtres amènent la satiété et le dégoût ; à celui du ciel, les désirs les plus vils s'uniront constamment à la plus douce ivresse. Aux festins de la terre, il y a bien des absents et bien des places vides ; au ciel, personne de ceux qui auront mérité d'y prendre part ne manquera au banquet des enfants de Dieu.

Enfin, le ciel est appelé le *repos*. *A tous ceux qui ont le bonheur de mourir dans la grâce du Seigneur l'Esprit-Saint dira qu'ils se reposent de leurs fatigues.* (Apoc. XIV.) Ne croyez pas cependant que ce repos sera semblable à l'oisiveté ni au sommeil. Le bonheur éternel consistera, nous l'avons dit, dans l'action et la vie ; mais cette activité ne nous causera aucune fatigue.

Nous ne pouvons citer toutes les paroles de l'Écriture où Dieu nous parle du ciel. Il en est une cependant que nous ne devons pas oublier avant de conclure. À elle seule, elle en dit plus que toutes les autres. *L'œil de l'homme ne saurait voir quelle récompense Dieu prépare à ses amis ; l'oreille ne peut en entendre la description ; l'imagination ne peut se la représenter.* (Is. LXIV. I Cor. II.)

### Calendrier 1900

Le Calendrier du Dominion du Canada, publié par MM. J. B. Rolland & Fils, de Montréal, vient de paraître.

C'est une des feuilles les plus complètes de ce genre, et à laquelle une foule de familles catholiques, canadiennes-françaises, ont coutume de réserver une place d'honneur à leur foyer.

En vente chez tous les marchands, du prix de 5 centins.

#### Les finissants du Petit Séminaire de Québec depuis la fondation de cette Institution.

(Suite)

1773

|                               |                             |
|-------------------------------|-----------------------------|
| Pierre R. Amb. Martel, P.     | Charles T. Perrault, P.     |
| Benjamin Nicolas Mailloux, P. | Alexis Pinet, P.            |
| Paul Ambroise Bédard, P.      | Laurent Joseph Bertrand, P. |
| J. B. Dubois, P.              | Pierre Picard, P.           |
| Joseph Verreau, P.            | Pierre Commeffroy, P.       |
| Charles Ant. de Tonnancour.   | Jean B. Dumouchelle, P.     |
| Pierre Tabau.                 | Michel Prévost.             |
| Antoine St-Germain.           | Thomas Laurent Bédard, P.   |
| François Poitras.             | Antoine Daufiné.            |
| Joseph Beaumont.              |                             |

1774

|                       |                              |
|-----------------------|------------------------------|
| Pierre Huot, P.       | Louis Antoine Hubert, P.     |
| Alexis Desauniers.    | Pierre Victor Archambaux, P. |
| Jean-Baptiste Contan. |                              |

1775

|                           |                              |
|---------------------------|------------------------------|
| Jacques Panet, P.         | Bernard Claude Panet, E.     |
| Charles Chauveau, P.      | Charles Perrault, P.         |
| Charles Vincennes.        | Pierre Marcoux.              |
| François Dufaux, P.       | L. Gabriel Roland Lenoir, P. |
| Joseph Pierre Lefrançois. | Pierre Bazin.                |
| Ignace de Gaspé.          | A. M. Desauniers Beaubien.   |

1776

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Albert Lacroix.         | Pierre Debonne.            |
| Joseph Maurice Jean, P. | Pierre Nicolas Labadie, P. |
| Thomas Kimber, P.       |                            |

1777

Jacques Olivier Guichaud, P. J. B. Guil. du Rouvray, P.  
J. B. Larose Deguire, P.

1778

P. P. A. Gagnon, P. Antoine Lapommeray.  
Roch Chevalier. Louis Bonet.  
Joseph Chevrefils. Jean B. Triault, P.  
François Papineau. Antoine Malouin.  
François Hamelin. Pierre Dubois  
Joseph M. Vézina.

1779

Jacques Etienne Chauret, P. Joseph de Varenne.  
Louis Deschenaux. Henri Gatien.  
Edme Henry. Augustin Gingras.  
Pierre Antoine Gallet, P. Rémi Gagné.  
Jean-Baptiste Couillard.

1780

Jean-Baptiste Larivière. Louis Beaubien.  
Michel Joseph Pâquet, P. Jean Adrien Leclair, P.  
Antoine Hamel, P. François Sasseville.  
François Leguay. Benjamin Cherrier.

*(A suivre,)*

### Cinquantenaire de l'Asile du Bon-Pasteur de Québec

Le public de Québec et des environs sait déjà que l'Asile du Bon-Pasteur de Québec doit célébrer en janvier prochain le cinquantième anniversaire de la fondation de l'Institut. Cette fête jubilaire sera solennisée par un Triduum qui devra commencer le 3 janvier pour se continuer le 4 et le 5.

La Communauté du Bon-Pasteur aurait été extrêmement désireuse d'inviter à chacune des cérémonies ou séances qui doivent avoir lieu, les nombreux bienfaiteurs et amis qu'elle compte avec bonheur; malheureusement le défaut d'espace ne permet pas d'y songer. La Communauté est forcément obligée de restreindre ses invitations à un certain nombre de membres du clergé, aux représentants de l'autorité civile et à ceux qui font en quelque sorte partie de la maison soit comme médecin, avocat, notaire.

### Nécrologie

M. l'abbé Théophile Montminy, ci-devant curé de Saint-Georges de Beauce, est décédé subitement hier soir au Pensionnat des Sœurs de la Charité à Québec.

Il était membre de la Caisse ecclésiastique de Saint-Joseph, de la congrégation du Collège Sainte-Anne et aussi de la société des messes, section diocésaine.

Mgr Louis-Zéphirin Champoux, P. A., curé de Saint-Polycarpe, décédé le 17 du courant en son presbytère, était membre de la société d'une messe, section provinciale.

J.-C. L. ARSENAULT, PTRE.

*Secrétaire.*

Archevêché de Québec,

### Calendrier

|    |          |    |   |
|----|----------|----|---|
| 24 | DIM      | vi | IV de l'Avent. Messe pr. de la Vigile. <i>Kyr.</i> de l'Av. I Vép. de Noël.   |
| 25 | Lundi    | b  | NOËL, d'oblig. 1 <i>cl.</i> <i>Kyr.</i> 2 ton à la Messe de minuit. <i>Kyr.</i> royal à la messe du jour. II Vép., mén. du suivant. |
| 26 | Mardi    | r  | S. Etienne 1er martyr, 2 <i>cl.</i>   |
| 27 | Mercredi | b  | S. Jean, Apôtre, 2 <i>cl.</i>   |
| 28 | Judi     | vi | SS. Innocents, martyrs, 2 <i>cl.</i>  |
| 29 | Vend.    | r  | S. Thomas de Cantorbéry, évêque et martyr.  |
| 30 | Samd.    | b  | De l'octave.  |

### Memento hebdomadaire

QUÉBEC. — Les Quarante-Heures auront lieu à Sainte-Rose, le 24 ; à Manrèse, le 26 ; à l'Hôpital Saint Antoine, le 28 ; à Stadacona, le 30.

Directeur, M. l'abbé D. GOSSELIN : Charlesbourg, Québec.